PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Arrêté préfectoral du 7 janvier 2026
relatif au dossier départemental sur les risques majeurs du Finistère

Le Préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L 731-3 et R 731-1 à D 731-14;

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2212-2;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

VU le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Finistère.

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

ARRETE

Article 1

Le dossier départemental sur les risques majeurs du département du Finistère, tel qu'il est défini dans le document annexé, est arrêté à la date de ce jour.
La liste actualisée des communes concernées par un ou plusieurs risques identifiés figure en annexe au présent arrêté.

Article 2

Ce document d'information est consultable sur le site internet départemental de l'État en Finistère.

Article 3

L'arrêté préfectoral n°2018348-0003 du 14 décembre 2018 relatif au dossier départemental sur les risques majeurs dans le département du Finistère est abrogé.

L'arrêté préfectoral n° 2020076-0001 du 16 mars 2020 portant actualisation de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à l'information des citoyens est abrogé.

Article 4

Le dossier départemental sur les risques majeurs est consultable en ligne à la préfecture du Finistère à Quimper, dans les sous-préfectures de Brest, Châteaulin et Morlaix, et mis à la disposition des mairies du département.

Article 5

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif par un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication au recueil des actes administratifs. Il peut également faire l'objet auprès du préfet d'un recours gracieux, celui-ci prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse.
L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet du Finistère, les sous-préfets des arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix, les chefs des services départementaux de l'Etat et les présidents (es) des EPCI et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairies et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le Préfet,

Signé

Louis LE FRANC

RISQUES	Inondations continentales	Risques littoraux	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Résiduels miniers	Incendies de massifs forestiers	Radon	Risques industriels	Transport de matières dangereuses	Risque nucléaire	Rupture de barrage	Nombre d'arrêtés CATNAT	Info géorisques
COMMUNES	PPRI	PPRL/SM	Présence	Présence	Présence	Présence	Potentiel	PPRT/ PPI	Canagaz	PPI	Type ouvrage		mise à jour 17/10/25
Plouvien				1			Cat. 3		C			6	6
Plouvorn				2			Cat. 3		C		C	6	6
Plouyé							Cat. 3					3	3
Plouzané		X	X	38			Cat. 3			PPI approuvé 28/11/24		9	8
Plouzévédé							Cat. 3					3	3
Plovan		X	X	1			Cat. 3					4	4
Plozévet		X	X	1			Cat. 3					4	4
Pluguffan							Cat. 3		C			5	5
Pont-Aven	Approuvé 08/03/19	X	X				Cat. 3					10	11
Pont-Croix		X		2			Cat. 3		C			9	8
Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Approuvé 25/05/01	X	X	1		X	Cat. 1	PPRT approuvé 30/12/10 PPI approuvé 03/04/12	C			8	8
Pont-l'Abbé		PPRL approuvé 12/07/16		3			Cat. 3					3	3
Porspoder		X	X	5			Cat. 3					6	6
Port-Launay	Approuvé 12/01/05	X	Prescrit 28/12/01	3			Cat. 1					10	9
Pouldergat							Cat. 3		C			5	5
Pouldreuzic		X					Cat. 3					5	5
Poullan-sur-Mer			X	1			Cat. 3		C			3	3
Poullaouen (Locmaria-Berrien)			X		X	X	Cat. 3					7+5	9
Primelin		X	X				Cat. 3					3	3
Quéménéven							Cat. 3					9	8
Querrien				1			Cat. 3		C			5	5
Quimper	Approuvé 05/01/25	X	X	3	X		Cat. 3		C			14	15
Quimperlé	Approuvé 17/12/04	X	Prescrit 13/01/03	4			Cat. 3		C			15	17
Rédené				1			Cat. 3					5	5
Riec-sur-Bélon		X	X				Cat. 3					8	8
Roscanvel		X	X	111		X	Cat. 2			PPI approuvé 28/11/24		2	2

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Naturels

Carte des communes ayant fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles

Source de la donnée :

- Portail : CAT NAT (Ministère de l'Intérieur)
- DDTM29
- Préfecture du Finistère

Communes ayant fait l'objet de 2 à 5 arrêtés CATNAT

Communes ayant fait l'objet de 5 à 10 arrêtés CATNAT

Communes ayant fait l'objet de plus de 10 arrêtés CATNAT

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - (Novembre 2024)

VDSL - 07/11/2024

PRÉFET
DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Prévention des inondations

Carte générale des systèmes d'endiguements

"Systèmes d'endiguement en Finistère au titre de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement"

A la date du 22/01/2026

Source de la donnée :

- DDTM29
- Communauté de Communes du Pays Bigouden-Sud
- Syndicat pour l'aménagement et la gestion des eaux du bassin versant de l'odet
- Communauté Lesneven Côte Des Légendes
- Communauté de Communes du Pays Fouesnantais
- Syndicat des eaux du Bas Léon

Systèmes d'endiguements autorisés:

1 - île-Tudy communes de Combrit - Île-Tudy

2 - Halage commune de Quimper

3 - L'hippodrome commune de Quimper

4 - Curnic commune de Guisseny

5 - Kerlouan

6 - Mousterlin Ouest commune de Fouesnant

7 - Ster kerdour commune de Loctudy

8 - Langoz, commune de Loctudy

9 - Poulluen, commune de Loctudy

10 - Rousseau communes de Treflez et Goulven

11 - Léhan-Léchiagat, commune de Tréffiagat

12 - La joie, commune de Penmarc'h

Systèmes d'endiguements en cours de régularisation:

D - Laber, commune de Roscoff

E - Kerfissien, commune de Cléder

F - Michel, commune de Plounevez-Lochrist

Morlaix
Landerneau
Brest
Carhaix
Châteaulin
Douarnenez
Quimper
Scaër
Concarneau
Pont-l'Abbé
Quimperlé

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - Janvier 2026

VDSL - 22/01/2026

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Naturels

carte d'ensemble des massifs forestiers classés au titre du risque feux de forêts

Source de la donnée :

- Préfecture du Finistère
- Arrêté interministériel du 20 mai 2025 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier

Commune classée au titre du risque feux de forêt soumise aux obligations légales de débroussaillement

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - (Septembre 2025)

VDSL - 09/09/2025

PRÉFET
DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Naturels

Carte des communes concernées par des risques mouvements de terrain

Source de la donnée :

- DDTM29
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BD MVT)

Plan de prévention des risques de mouvements de terrain :

Communes concernées par un PPR MVT approuvé : Audierne, Douarnenez

Communes concernées par un PPR MVT Prescrit : Quimperlé, Châteaulin, Port-Launay

Nombre de mouvement de terrain recensés :

1 à 10

10 à 50

Plus de 50

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - (Novembre 2024)

VDSL - 07/11/2024

PRÉFET
DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Naturels

Carte des communes concernées par des risques d'inondations fluviales

Source de la donnée :

- DDTM29
- Préfecture du Finistère

Plan de prévention des risques d'inondations :

PPRI - Approuvé :

- PPRI de Morlaix (Morlaix, Plourin-les-Morlaix, Saint-Martin-des-Champs)
- PPRI Elorn (Landerneau, Pencran, Plouédern, Plounéventer, La Roche-Maurice)
- PPRI Daoulas (Daoulas)
- PPRI du Faou (Faou)
- PPRI de Pont-de-Buis-les-Quimerc'h (Pont-de-Buis-les-Quimerc'h)
- PPRI Aulne aval (Châteaulin, Port Launay, Saint Coulitz)
- PPRI Odet-Steir (Quimper, Guengat, Ergué-Gabéric)
- PPRI du BV de l'Aven (Pont-Aven, Rosporden)
- PPRI de Quimperlé (Quimperlé, Tréméven)

PPRI - Prescrit :

- PPRI Aulne amont (Châteauneuf-du-Faou, Gouézec, Pleyben, Saint-Goazec)
- PPRI de Scaër (Scaër)

AZI : Atlas des zones inondables

Cours d'eau concernés par un AZI

Brignogan-Plages
Cléder
Plouguerneau
Dourduff
PPRI DE MORLAIX
Morlaix
PPRI ELORN
Landivisiau
Penfeld
Landerneau
Elorn
Brest
Mignonne
Jarlot-Queffeun
Daoulas
PPRI DE DAOULAS
Camfrout-Faou
PPRI DU FAOU
Camaret-Sur-Mer
Le Faou
PPRI PONT-DE-BUIS
Aulne
Pont-De-Buis-Lès-Quimerch
Châteaulin
PPRI AULNE AMONT
Hyéres
PPRI AULNE AVAL
Châteauneuf-Du-Faou
Douarnenez
Odet
Audierne
PPRI DE SCAER
Isole
PPRI ODET-STEIR
Goyen
Quimper
Scaër
Ellé-Inam
Fouesnant
PPRI DU BV DE L'AVEN
Pont-l'abbé
Concarneau
Scorff
Pont-Aven
Quimperlé
PPRI DE QUIMPERLE
Guilvinec
Aven-Ster-Goz

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - Novembre 2024

VDSL - 07/11/2024

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Technologiques

Carte des communes concernées par un risque nucléaire

Source de la donnée :

- DDTM29
- Préfecture du Finistère

Plan Particulier d'intervention de la Base Navale de Brest :

Communes dont une partie du territoire est comprise dans la zone d'effet du PPI (Roscanvel, Brest , Plouzané, Guilers, Bohars)

Plan Particulier d'intervention de la Base Opérationnelle de L'Île-Longue :

Communes dont une partie du territoire est comprise dans la zone d'effet du PPI (Roscanvel, Crozon, Lanvéoc, Plougastel-Daoulas, Camaret-sur-Mer))

Suivant les conditions météorologiques du moment, il n'est pas exclu que d'autres communes soient impactées

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - (Novembre 2024)

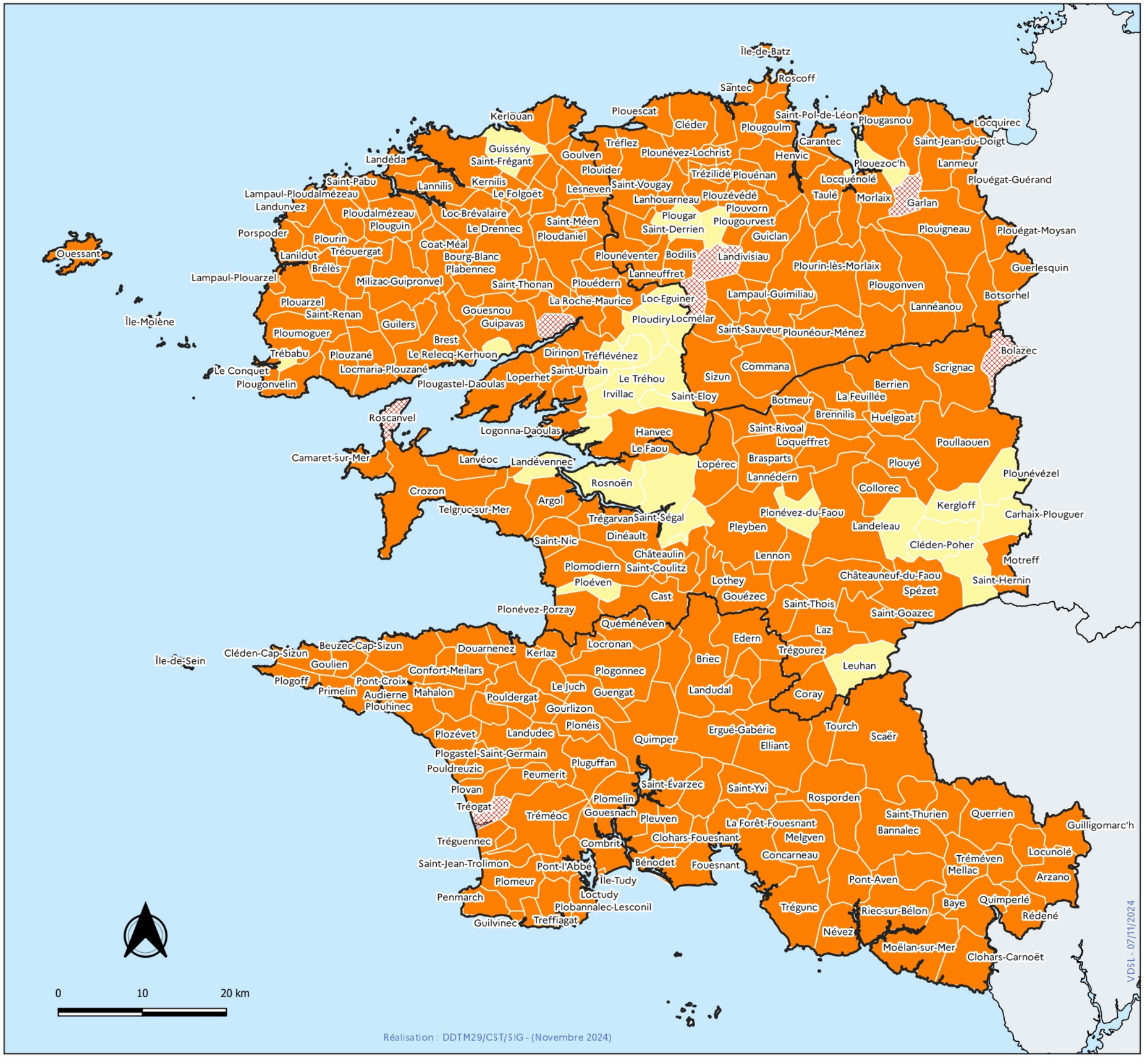
VDSL - 07/11/2024

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Naturels

Carte des communes exposées au risque radon



Réalisation : DDTM29/CST/SIG - (Novembre 2024)

Source de la donnée :

- DDTM29

- IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) Arrêté du 27/06/2018

Communes catégorisées 1 par rapport au potentiel radon (risque faible)

Communes catégorisées 2 par rapport au potentiel radon

Communes catégorisées 3 par rapport au potentiel radon (risque fort)

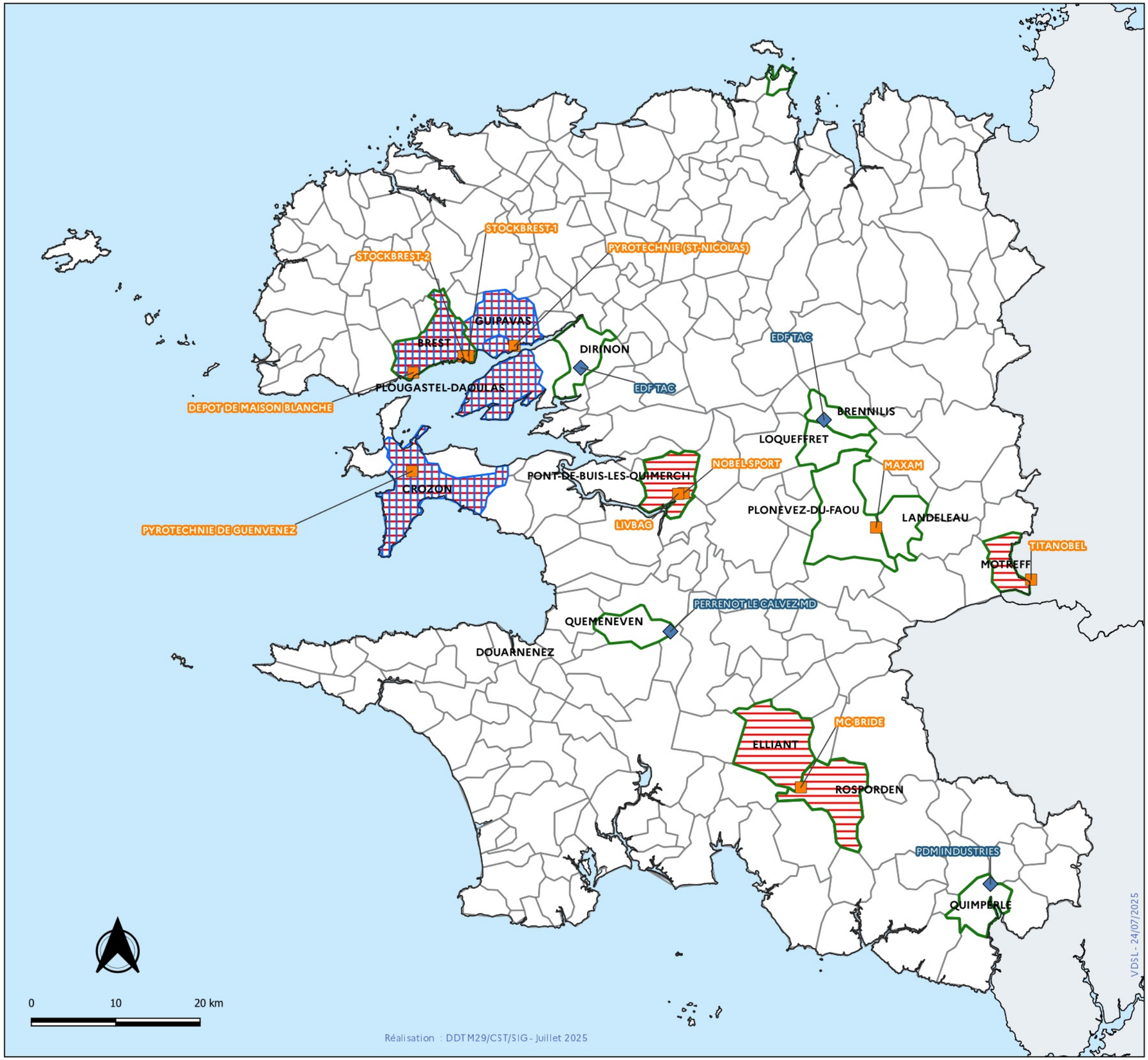
PRÉFET
DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Technologiques

Carte des communes concernées par le risque industriel



Source de la donnée :

- DDTM29
- DREAL Bretagne
- Préfecture du Finistère

Plan de prévention des risques technologiques :

PPRT - Approuvé : Brest, Crozon, Pont-de-Buis-Les-Quimerc'h, Motreff, Elliant, Rosporden, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Le Relecq-Kerhuon

Installations classées Seveso :

SEUIL BAS

SEUIL HAUT

Sites civils :

Communes dont une partie est comprise dans une zone d'effet des plans d'urgence de sites civils classés SEVESO

Sites militaires :

Communes dans lesquelles s'exercent les principales prescriptions de maitrise de l'urbanisation autour de sites militaires

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Naturels

Carte des communes concernées par les risques littoraux

Source de la donnée : DDTM29

Zones_Basses_Littorales :

Communes où sont présentes les zones basses littorales

Plan de prévention des risques littoraux :

Communes concernées par un PPRL - Approuvé :

- PPRL OUEST ODET (Combrit, île-Tudy, Le Guilvinec, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Pont-L'Abbé, Treffiagat)
- PPRL EST ODET (Bénodet, Concarneau, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant)
- PPRL DE CAMARET (Camaret-sur-Mer)

Plan de prévention des risques des submersions marines :

Communes concernées par un PPRSM - Approuvé

- PPR - SM COTE NORD 1 (Guissény, Kerlouan, Brignogan-Plages, Plounéour-Trez, Goulven, Tréflez, Plounévez-Lochrist, Plouescat)
- PPR - SM COTE NORD 2 (Cléder, Sibiril, Santec, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon)
- PPR - SM PLOUGUERNEAU (Plouguerneau)

PPR - SM COTE NORD 1
PPR - SM COTE NORD 2
PPR - SM PLOUGUERNEAU
PPRL DE CAMARET
PPRL OUEST ODET
PPRL EST ODET

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - Novembre 2024

VDSL - 07/11/2024

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Naturels

Carte des communes concernées par les aléas résiduels miniers

Source de la donnée :

- DREAL Bretagne
- Circulaire ministérielle du 6 Janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels
- DDTM29

Communes ayant fait l'objet d'un Porter A Connaissance "(aléa résiduel minier)"

Poullaouen, Huelgoat, Quimper, Ergué-Gabéric

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - (Novembre 2024)

VDSL - 07/11/2024

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

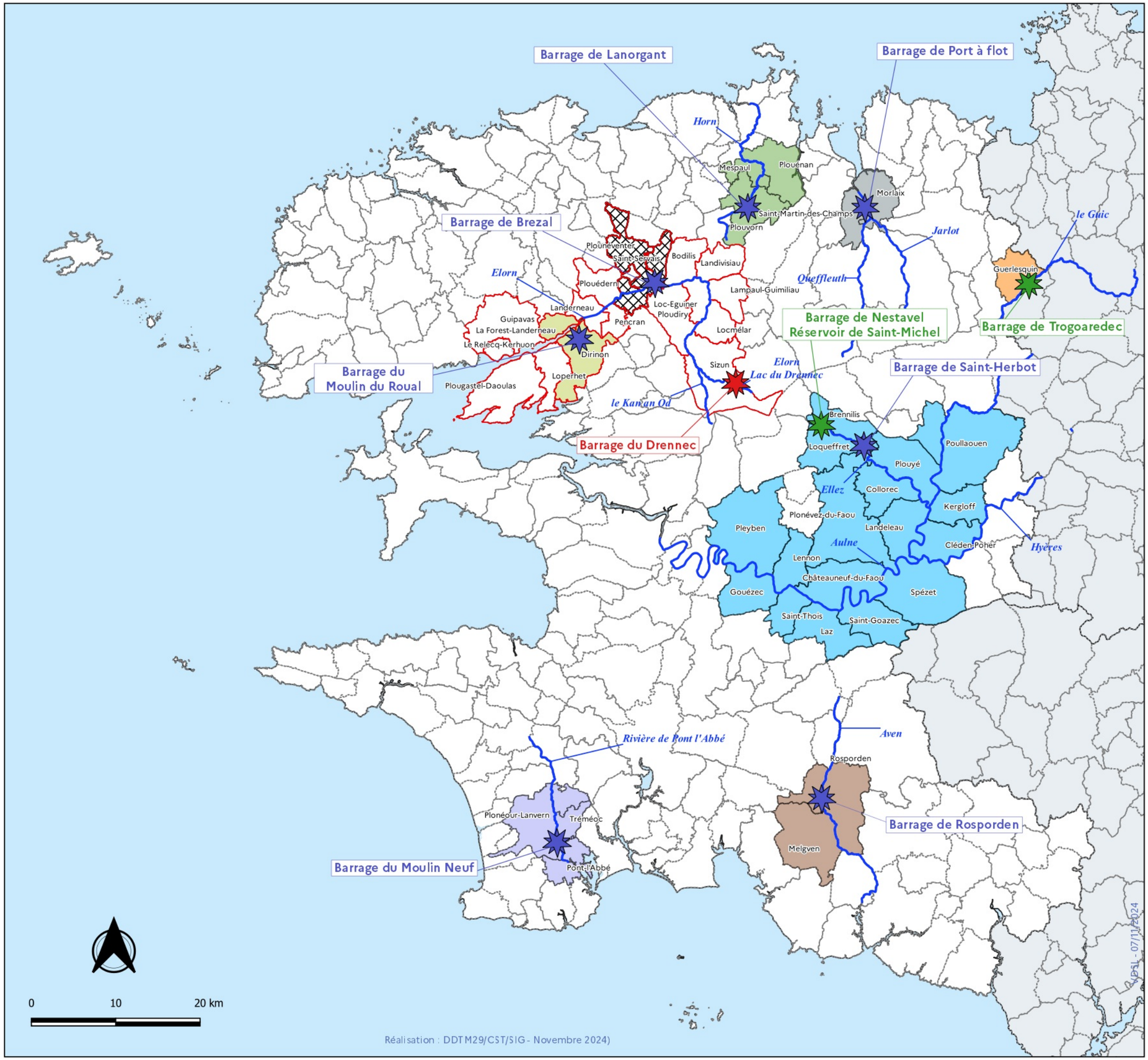
Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Technologiques

Carte des communes soumises à 1 risque de rupture de barrage

Source de la donnée :

- DDTM29
- DREAL Bretagne
- Préfecture du Finistère



Commune d'implantation du barrage classe A

Communes d'implantation du barrage classe B

Communes d'implantation du barrage classe C

Communes impactées en cas de rupture de barrage du Drennec (Sizun)

Communes impactées en cas de rupture de barrage de Nestavel (réservoir de Saint-Michel) ou de Saint Herbot (Loqueffret et Brennilis)

Communes impactées en cas de rupture de barrage du Moulin Neuf (Pont-l'abbé)

Communes impactées en cas de rupture de barrage du Moulin du Roual (Dirinon)

Communes impactées en cas de rupture de barrage de Brezal (La Roche-Maurice)

Communes impactées en cas de rupture de barrage de Rosporden

Communes impactées en cas de rupture de barrage du Port à flot (Morlaix)

Communes impactées en cas de rupture de barrage de Lanorgant (Plouvorn)

Communes impactées en cas de rupture de barrage de Trogoaredec (Guerlesquin)

PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer

Risques Technologiques

Carte des communes concernées par le transport de matières dangereuses par canalisations

Source de la donnée :

- DDTM29
- GRT Gaz
- Préfecture du Finistère

Communes impactées par la présence de pipes transportant des hydrocarbures

Communes impactées par des canalisations de transport de gaz

0 10 20 km

Réalisation : DDTM29/CST/SIG - (Juillet 2025)

VDSL - 29/08/2025